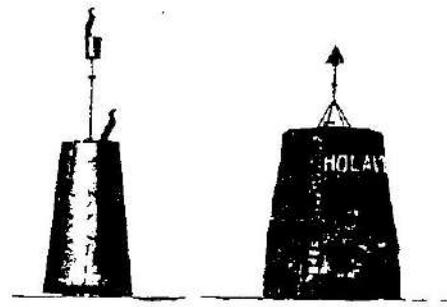


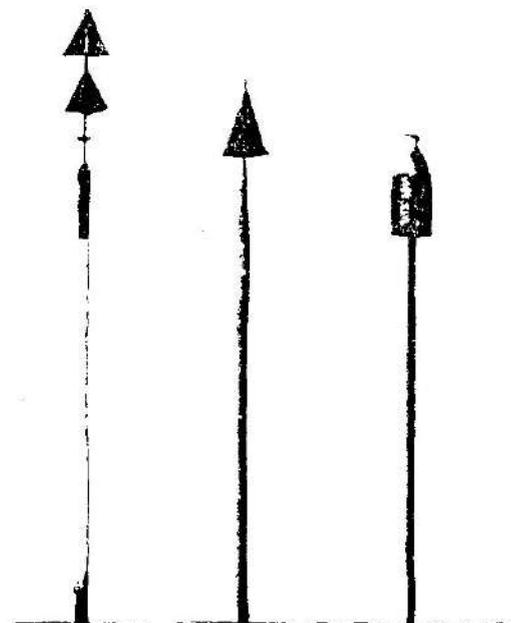
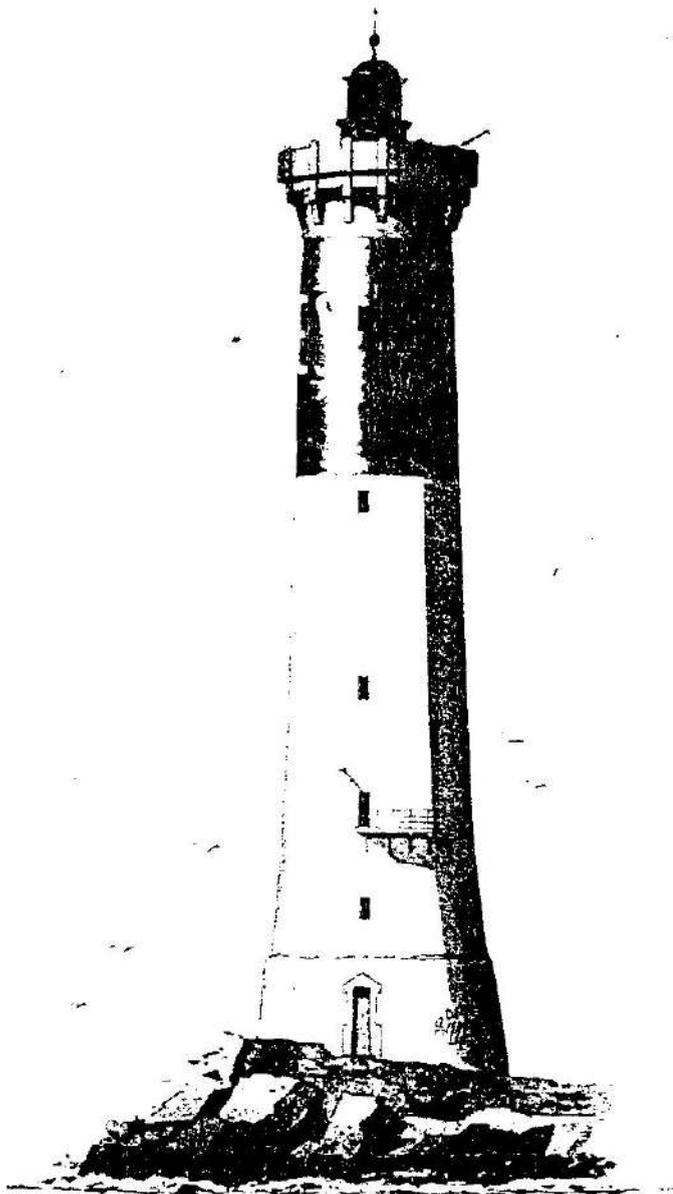
Les Echos  
du  
"Monte à Regret"

---

Saison 2003



ASSOCIATION  
DES  
PECHEURS  
PLAISANCIERS  
DE  
SAINT-LUNAIRE



## LE MOT DU PRESIDENT

*Chers amis,*

*Quand nos arrière-grands-parents se pressaient le 11 Juillet 1880 au "Décollé" pour l'inauguration de la Croix, ils ne se doutaient pas qu'elle servirait de repère à leurs arrière-petits-enfants devenus pêcheurs-plaisanciers. La pêche était à l'époque une affaire sérieuse, une affaire de professionnels. Les temps ont changé, mais la Croix du Décollé nous guidera pour longtemps encore vers le mouillage.*

*La protection de la pointe du Décollé n'a pas empêché comme tous les ans quelques naufrages, ce qui doit nous inciter à surveiller de plus près encore nos mouillages.*

*Au cours de l'assemblée générale du 15 Mars, comme le prévoit le règlement, le renouvellement d'un tiers du bureau sera effectué. Ceux qui s'engagent dans le Comité doivent être très motivés, toujours prêts à participer et à intervenir dans les différentes activités. Les deux principales qualités requises sont donc la disponibilité et la motivation.*

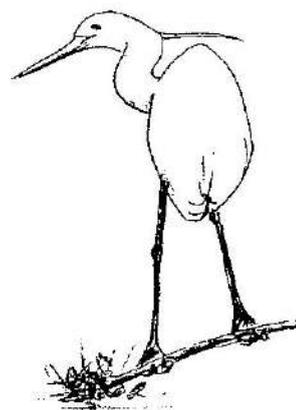
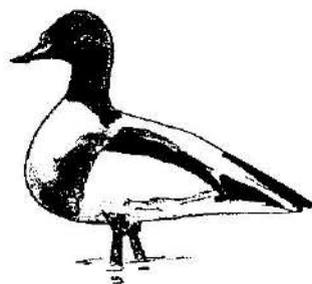
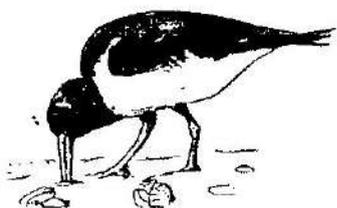
*J'en profite pour remercier les membres du bureau et les bénévoles qui tout au long de l'année ont participé à toutes les manifestations (concours de pêche, téléthon,.....)*

BON VENT

BELLE MER

BONNE PECHE A TOUS.

CHRISTIAN COLLET.



**A.P.S.L.**

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

**Mairie de Saint Lunaire**

*Tel: 02.99.46.06.33*

**\*Composition du bureau du  
Comité de direction  
de l'Association \***

<b>PRESIDENT</b>	<b>:</b>	<b>COLLET Christian</b>
<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>:</b>	<b>LE GALL Philippe</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>:</b>	<b>THIERSAULT Joël</b>
<b>SECRETAIRE ADJOINT</b>	<b>:</b>	<b>DESBOIS Christian</b>
<b>TRESORIER</b>	<b>:</b>	<b>RUELLAN Yves</b>
<b>TRESORIER ADJOINT</b>	<b>:</b>	<b>LE DRUILLENEC Serge</b>
<b>MEMBRES</b>	<b>:</b>	<b>EUDO Joël</b>
		<b>FOURRE René</b>
		<b>GEYLER Guy</b>
		<b>JOURDAN Dominique</b>
		<b>MACHERAS Eric</b>
		<b>RIO Michel</b>

## LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2003 les redevances des mouillages et "va et vient" ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en mairie en fournissant une attestation d'assurance du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : 46,49 Euros  
" " de plus de 7m : 92,99 Euros  
"va et vient" : 23 Euros

**NB :** La redevance est à payer avant le **1er Mai**. Tout retard de paiement dépassant le **1er Juin** sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

\*\*\*\*\*

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : 10 Euros  
Cotisation "Passerelle" : 23 Euros (à régler à l' A.P.P.S.L.)

\*\*\*\*\*

Pour la mise à jour du fichier de l'association, il serait souhaitable de signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale, certains changent de bateau, d'autres d'adresse ou de n° de téléphone fixe ou portable.

Merci de votre aide.

\*\*\*\*\*

Le renouvellement des demandes de mouillage, de "va et vient", de place sur la passerelle (ou les demandes de permutations) doivent être faites impérativement en Janvier-Février pour l'année civile concernée, l'assemblée générale de notre association ayant toujours lieu en Mars. Ceci afin de soustraire des listes les demandes qui ne sont pas renouvelées et de permettre à la commission d'affectation de statuer.

\*\*\*\*\*

### **Rappel de la longueur de chaîne sous la bouée:**

-lignes au dessus du zéro des cartes : 16m maximum  
-lignes C : 15m maximum  
-lignes A et B : 13m maximum

NB: Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse.

\*\*\*\*\*

**Important:** l'utilisateur d'un mouillage, constatant que son bateau a occasionné ou subi des dommages (ou vols), doit dans les meilleurs délais en faire la déclaration:

- aux parties concernées
- à son assurance
- au Comité de Direction de l'APPSL

# A.P.P.S.L. SAISON 2003

**COTISATION :** € 10,00

**REDEVANCE MOUILLAGE :**

Bateau > à 7 m. € 92,99

Bateau < à 7 m. € 46,49

**Vat et Vient :** € 23,00

**REDEVANCE PASSERELLE :** € 23,00

**REDEVANCE NAVETTE :** € 70,00

	2001	2002	2003	2004
Taxe domaniale	197,34 F	251,16 F	304,98 F	355,80 F
Marge Mairie	0,00 F	0,00 F	0,00 F	0,00 F
T.V.A.	32,34 F	41,16 F	49,98 F	58,80 F
Redevance mouillage	<b>200,00 F</b>	<b>251,17 F</b>	<b>304,98 F</b>	<b>358,80 F</b>
Redevance mouillage	<b>30,89 €</b>	<b>38,29 €</b>	<b>46,49 €</b>	<b>54,70 €</b>

# DATES A RETENIR

**SAMEDI 15 MARS 2003 :**                    **ASSEMBLEE GENERALE**

17h.30 Salle Aimée LE FOLL

**JEUDI 20 MARS 2003 :**                    à 14 h.00                    **Descente des chaines**

Basse mer: 15 h 41

Hauteur: 0,35 m.

**MARDI 1er AVRIL 2003 :**                    à 14 h 00                    **Remise en place des Passerelles.**

Présence souhaitée de bénévoles.

**VENDREDI 18 AVRIL 2003:**                    à 14h00                    **DESCENTE des CHAINES**

Tracto Pelle

Basse mer: 16 h 16

Hauteur: 0,45 m.

**DIMANCHE 3 AOÛT 2003:**

## CONCOURS DE PÊCHE

**LUNDI 27 OCTOBRE 2003**                    à 14h00                    **Remontées des Chaines**

Basse mer: 15 h 07

Hauteur: 0,90 m.

Si vous avez des travaux à effectuer ou absent prendre contact avec le Président  
au : 02,99,46,00,94

# La joyeuse corvée annuelle des plaisanciers

Grande marée rimait avec descente des chaînes



Vendredi avec un coefficient de 117 et un baromètre à bon niveau, les pêcheurs plaisanciers effectuaient la deuxième opération de descente des chaînes de l'année. Un travail dur, mais nécessaire puisque la vérification de l'ancrage «évite de retrouver le canot dans les cailloux. La remise en ordre évitera aussi quelques heurts entre bateaux voisins.» Le très beau temps facilitait l'opération. «L'année dernière nous étions nous étions avec un baromètre bas, cette année, nous atteignons les dernières lignes, celles qui ne se découvrent que rarement.» L'absence de dépression atmosphérique, le soleil, les pêcheurs ont le moral au beau fixe pour attaquer la saison.

Beaucoup de monde sur les mouillages pour profiter des pelles et des tracteurs.

## Saint-Lunaire

### Morosité chez les pêcheurs plaisanciers

Si l'association des pêcheurs plaisanciers se porte bien sur le plan effectifs, avec 120 adhérents et sympathisants, le moral ne semble pas au beau fixe. A l'occasion de l'assemblée générale, samedi, Christian Collet, président de l'APPSL a invité le maire à venir s'exprimer et présenter Natura 2000.

Ce projet semble aux yeux des pêcheurs une contrainte néfaste pour leur activité. Michel Penhouët a tenté de rassurer les pêcheurs en citant les zones Natura 2000 de Brocéliande et du Cap Fréhel, acceptées par la majorité des personnes concernées par ces sites. Mais si la directive communautaire tracasse le pêcheur, ce dernier est encore plus ennuyé quand le poisson se fait rare. « 2000 n'a pas été une bonne année pour la pêche et 2001 a été encore pire », souligne le président. Il cite les résultats du concours du mois d'août, où seulement trois espèces et 32 kg de poissons ont été ramenés, contre 211 kg en 1999. « On a eu des bars, quelques daurades, mais peu de



Soixante-dix personnes à l'assemblée des pêcheurs plaisanciers.

maquereaux », précise-t-il. Cette année, le concours aura lieu le 4 août. D'autres dates sont aussi à retenir.

Vendredi 29, une descente des chaînes est prévue à 13 h, avec le

tractopelle, la basse mer étant à 14 h 41. Début avril, les passerelles seront remises en place. En attendant la saison, Christian Collet appelle les adhérents de l'APPSL à la vigilance.

« Il est important de vérifier souvent les corps morts et les chaînes de mouillage. L'an passé, six bateaux sont encore partis à la côte. L'un d'eux a été entièrement détruit. »

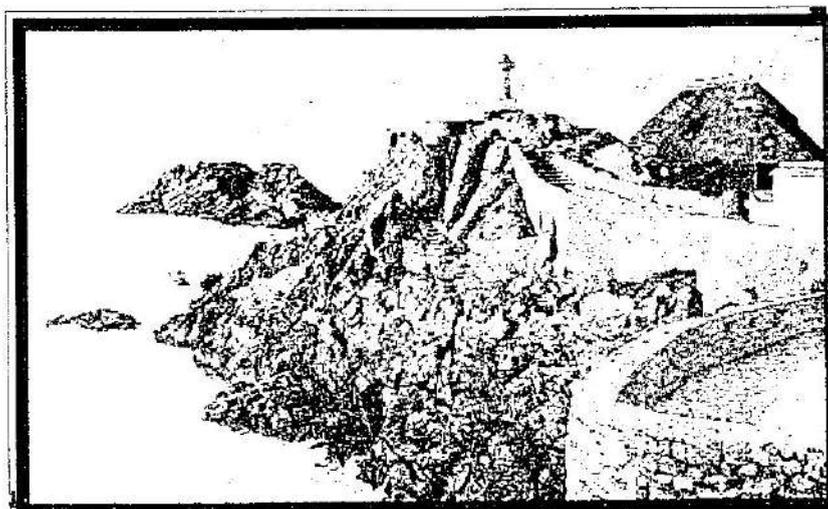
Rendez-vous Pointe du Décollé  
à SAINT-LUNAIRE

# Grand Concours de Pêche en Mer

Organisé par les PÊCHEURS PLAISANCIERS

le **3 août 2003**

**650 Euros DE PRIX**



- ◇ Inscription *sur place* : 8 Euros par embarcation de *3 pêcheurs maximum*  
*Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L. ; du Yatch-Club et sur invitation*
- ◇ Remise du règlement dès 7 heures à la **cale du Décollé**
- ◇ Départ à 7 heures 30 de la zone de mouillage et retour à 12 heures
- ◇ Pesée des prises à partir de 11 heures 30
- ◇ Remise des prix à 13 heures

## Stand des pêcheurs Parking du Décollé

- Buvette
- Repas  
(Poissons du jour, Moules, Galettes, Saucisses, Frites, etc)

**OUVERT A TOUS**

## CONCOURS DE PÊCHE 2002 DIMANCHE 04 AOÛT

Class..	Nom du Patron	Poids	Points	Observations
1	DESCHANDELIER	11,8	824,5	Daurade 7,1kg;Lieu 2,2kg; Vieille 2,5kg.
2	DUBOIS	11,9	411	maquereaux;orphie;
3	DUHOT Arnault	10,75	349,1	maquereaux; daurade
4	GUILLOUX	8,3	249	maquereaux;
5	MITRE	2,75	191,25	Daurades;
6	MIRIEL	1,8	126	Daurades;
7	ROUBAULT	3,8	114	maquereaux;
8	PRAT G.	2,7	101	maquereaux; Daurades;
9	PLANCHAIS	1,85	79,5	maquereaux;lieus;
10	HAMON	2,25	67,5	maquereaux;
11	DUHOT jean	2,1	63	maquereaux;
12	GUILLEMOT	1	55	maquereaux;truite de mer;
13	BLANCHARD	1,8	54	maquereaux;
14	LEFEUVRE Bernard	1,55	46,5	maquereaux ; orphies
15	POTIER R.	0,6	42	Daurade
16	CHATON	1,2	36	maquereaux; daurade
17	GOASDOUE	0,25	16,25	vieille;
18	ROZE	0,5	15	maquereaux;
19	MAZURIER	0,25	7,5	maquereaux;
19	ROBERT	0,25	7,5	Orphie
19	BOUDARD	0,25	7,5	maquereaux;
	<b>TOTAL</b>	<b>67,5 Kg.</b>		

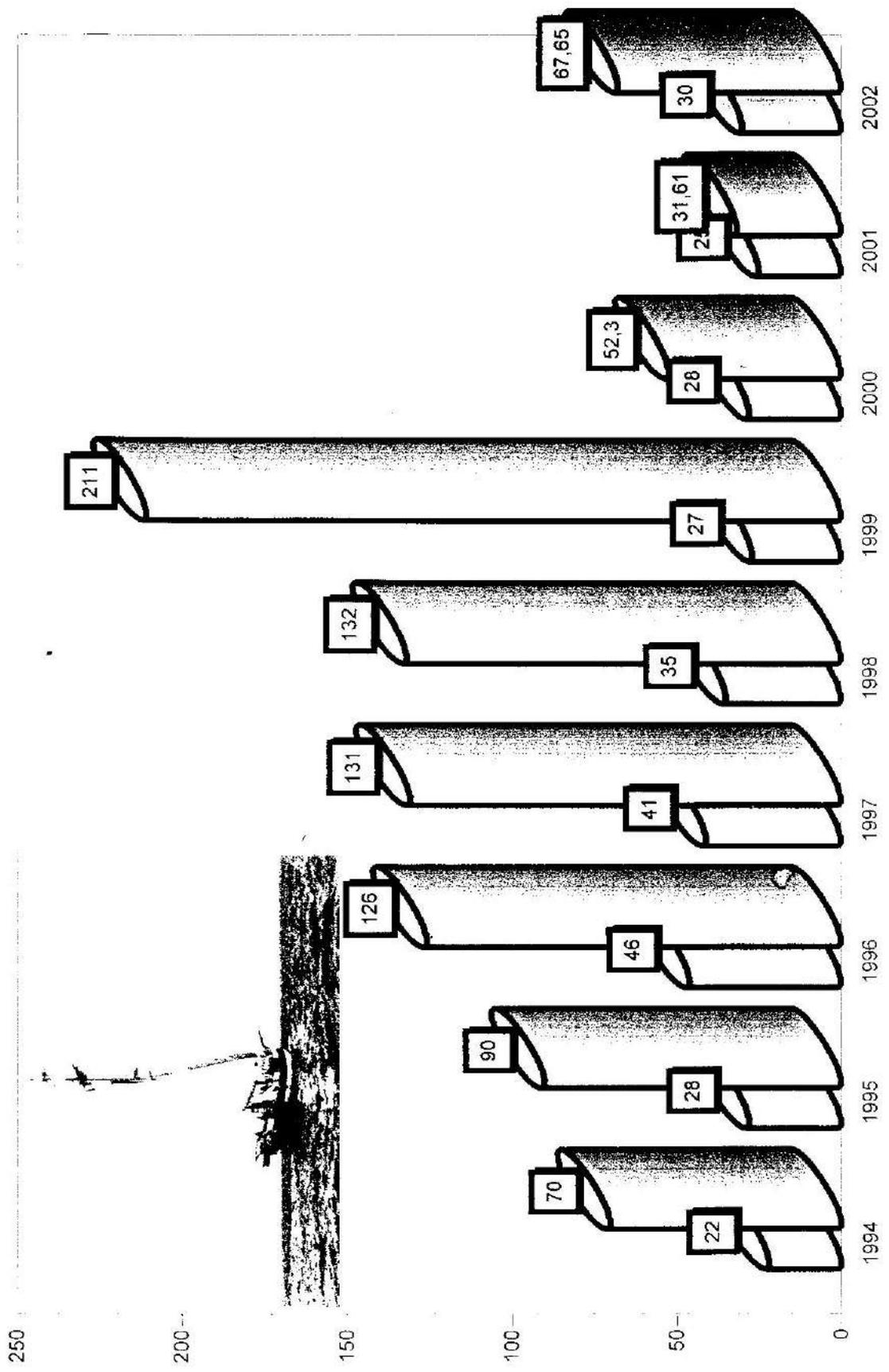


# INSCRIPTIONS AU CONCOURS DE PÊCHE

DIMANCHE 04 AOÛT 2002

N°	Nom du Patron	Nom du Bateau	Régl. Liq.	Régl. Ch.	Observation
1	LEFEUVRE B	BY BY	x		
2	MIRIEL	MOINEAU	x		
3	GUILLEMOT Loïc	KALAI	x		
4	MAZURIER Jean	TORRENT	x		
5	LESENECHAL R.	BEIMATA	x		
6	DUHOT Arnault	PITCHUNE	x		
7	PRAT G.	BI BI	x		
8	DESCHANDELIER	CHIPI	x		
9	COLLET A.	SIRIUS	x		
10	ROBERT G.	PHILIBUSTER	x		
11	DUBOIS	COUPALA	x		
12	POTIER R.	SIRENE	x		
13	MITRE	ARAKIS	x		
14	GAUTIER G.	MANDARINE	x		
15	BOUDARD	MIKA	x		
16	ROUBAULT	SARL2	x		
17	CHATON	Rêve de Mousse		x	
18	DUHOT J.	PARADOZ	x		
19	GUILLOUX	GENDRY	x		
20	GOASDOUE	GOEAMANDE	x		
21	MAHE D.	MIL TEMPS		x	
22	BOULEAU	JEAN FRANCOIS	x		
23	HAMON J.	JEAN JOSEPH	x		
24	THEBAULT	L'AIGRETTE	x		
25	PLANCHAIS A.	NERE	x		
26	MOTTAY	St OUINE	x		
27	ROZE	ARCHIMEDE	x		
28	BLANCHARD	FABROZI	x		
29	DELMAS	ROMULUS	x		
30	JOUET	CELIA	x		





CONCOURS de PECHE  
de 1994 à 2002

# Petit pêcheur deviendra grand



Il voulait y aller à ce concours de pêche. Bertrand Paul a 13 ans et habite à Fourqueux dans les Yvelines. Il est actuellement en vacances à la résidence du Grand Lambert. Mais il ne connaît pas de pêcheurs. Alors il a une idée pour participer au concours du 4 août. « J'ai fait une affichette et j'ai écrit que je cherchais quelqu'un pour m'embarquer ». L'appel a été reçu cinq sur cinq et à 7 h 30 il était à l'embarcadère fier comme Artaban. De retour quatre heures plus tard, - « et je n'ai pas été malade en mer » -, il exhibait toujours aussi fièrement le produit de sa pêche, un beau petit maquereau qu'il présente ici entouré d'autres jeunes participants. Petit pêcheur deviendra grand, très grand, grâce aux applaudissements des pêcheurs plaisanciers amusés et attendris par l'initiative de leur jeune congénère.

## 30 bateaux de pêche et des petits moussaillons



Une belle canne à pêche pour les vainqueurs, des Briacins

Le podium du concours de pêche en mer organisé par l'APPSL s'est joué dimanche sur un coup de dés. Ou plus exactement sur un coup de "D". En effet il fallait semble-t-il porter cette lettre initiale pour sortir vainqueur d'une matinée qui aura envoyé 30 bateaux, soit environ 100 pêcheurs participants, sur les lieux de pêche. Deschandelier, Dubois, Duhor!

Diab!e, c'est bien le trio vainqueur avec dans l'ordre 11 kg de prises mais 824 points grâce aux daurades et lieux pour le patron briacín M. Deschandelier, 13.700 kg de maquereaux principalement et

411 points pour l'équipage classé deuxième et 10.750 kg de maquereaux soit 349 points pour les troisièmes.

« Mais ce qui à noter cette année, c'est la présence de plusieurs enfants au sein des différents équipages participant au concours » a indiqué Christian Collet, le président des pêcheurs plaisanciers, lors de la remise des prix.

Après la pesée, le barnum installé sur la pointe du Décollé s'emplissait vite de nombreux convives venus déguster les poissons pêchés dans la matinée.

## Un jumelage Saint-Paul (Réunion) - Saint-Lunaire



Info ou intox, ce jumelage? Plutôt intox due à cette photo prise sur la Pointe du Décollé à l'issue du concours de pêche. José Laurent (Ici avec son fils Boris, 8 ans) était en vacances à Saint-Lunaire et est venu saluer le maire, Michel Penhouët. Il a indiqué qu'il était maire adjoint chargé des sports à Saint-Paul, commune de 100000 habitants et seconde ville de l'île de la Réunion. Il aurait sûrement ri en voyant un pêcheur revenir avec un lançon. "Chez nous on organise aussi des fêtes semblables. On pêche bien sûr des poissons tropicaux mais aussi du gros, thon et espadon", a-t-il précisé. C'est vrai qu'un jumelage serait sympa avec cette vile de la Réunion.

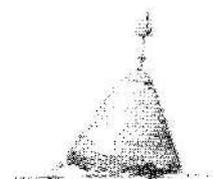
## UNE BONNE RETRAITE CA SE PREPARE.....

Nous l'avions déjà repéré il y a un an alors qu'il installait sa passerelle entre le monde des actifs et le monde des retraités. Notez bien que je n'ai pas dit, le monde des inactifs.....car entre deux bavardages au "Décollé", tous nos amis retraités nous affirment qu'ils n'arrêtent pas de la journée. (...de quoi faire réfléchir ceux qui n'y sont pas encore)

Alors nul doute que pour Michel, cette année, les lignes seront prêtes à l'heure et qu'il aura un peu plus de temps pour commenter ses parties de pêches sur notre promontoire favori. En le remerciant encore de toute l'aide qu'il a déjà apporté à l'A.P.P.S.L. et de toute celle qu'il apportera sans aucun doute encore, nous lui souhaitons une excellente retraite en profitant bien de notre magnifique environnement.



\* BONNE RETRAITE MICHEL \*





### \*\*\*TELETHON 2002\*\*\*

Comme il y a deux ans, les pêcheurs plaisanciers ont réalisé la restauration pour le TELETHON.

Les 100 kg de frites, les 100kg de moules, les 50kg de saucisses et les 200 tartelettes ont fait le bonheur de tous les Lunairiens qui s'étaient déplacés pour montrer leur solidarité et leur détermination à faire reculer la maladie.

Le bénéfice a été d'autant plus important que toutes les fournitures étaient offertes par:

- le Yacht Club
- le Tennis Club
- la société CGST SAVE représentée par Mr. Joël Eudo
- la Chaumière, Crêperie, Restaurant du Décollé représenté par Mr. Yves Quéric
- la poissonnerie "Chez Françoise"
- et enfin l'A.P.P.S.L.

***UN GRAND MERCI A TOUS ET NOUS VOUS INVITONS A VENIR ENCORE PLUS NOMBREUX POUR LE PROCHAIN TELETHON.***

## Les associations préparent le Téléthon

T  
E  
L  
E  
T  
H  
O  
N



Une partie des bénévoles des associations qui préparent le Téléthon 2002.

2  
0  
0  
2

Judi soir, salle Aimé-Le Foll, a eu lieu une réunion de préparation au Téléthon, conduite par Rosine Épivent, adjointe au maire chargée des animations. Après avoir tracé les grandes lignes de l'opération de solidarité des nuit 7 décembre, lors d'une entrevue précédente, les représentants des associations locales ont mis au point un programme plus précis. Le Téléthon 2002 commencera sur la commune le 6, par un apéritif dînatoire de 19 h à 21 h, animé par le groupe culturelle Askell. Un panier des associations sera en jeu. « Il s'agira de devenir le poids d'un panier garni de lots

offerts par chaque association », a précisé Rosine Épivent.

Le lendemain, la journée commencera par un petit-déjeuner collectif. Suivront des animations à caractère sportif ou intellectuel, comme le tennis de table, une promenade surprise à vélo, le jeu du savoir. La matinée se terminera au stand des moelles frites. L'après-midi, marche, scrabble en duplicate et concours de pétanque se succéderont avant un spectacle donné par les écoliers de la commune. Un deuxième panier garni, traditionnel cette fois, sera mis en jeu. « Les animations et collations di-

verses sont comprises entre 1 et 2 € », a-t-elle ajouté avant de conclure : « Elles se dérouleront sur le site de la salle omnisports. Le public y trouvera les stands de restauration, des jeux au sol, un atelier de dessins et un autre de fabrication de couronnes de Noël. »

Toute personne désirent apporter son aide aux organisateurs peut se renseigner au 02 99 16 96 53.

### ● Soleil d'automne

Goûter annuel du soleil des traités, salle Aimé-Le Foll, samedi 27 à 14 h.

RENDEZ - VOUS AU  
PROCHAIN TELETHON  
ENCORE PLUS NOMBREUX.

## téléthon : collecte doublée



L'équipe du Salon!

Nombreux furent les bénévoles des associations de la commune qui ont animé les activités organisées à la salle Omnisports à l'occasion du Téléthon.

Dès vendredi soir, au son des cornemuses d'Askell, les Lunairiens étaient présents à l'apéritif dînatoire; et, toute la journée de samedi petits et

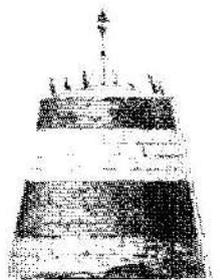
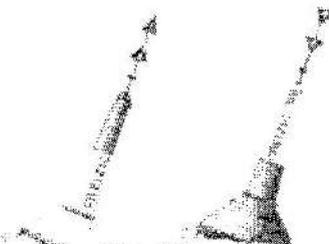
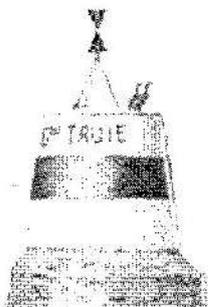
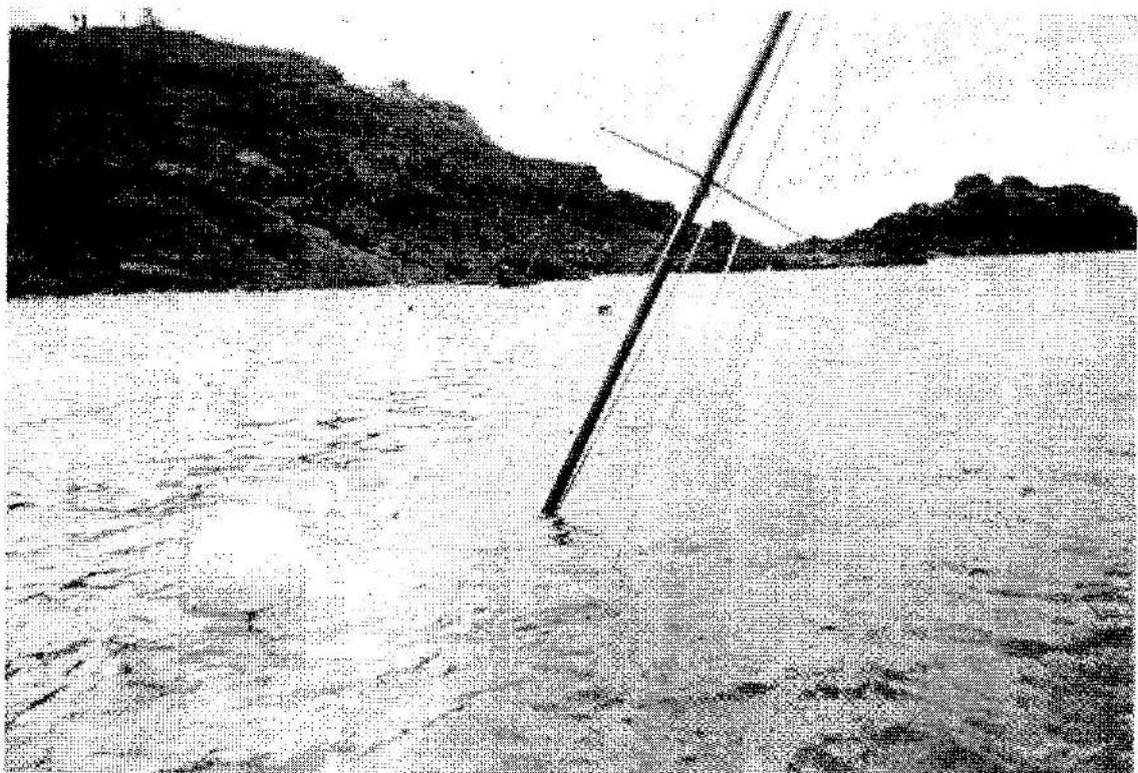
grands ont participé dans une ambiance bon enfant aux jeux, concours, ateliers repas et marche qui ont permis à au maire de se réjouir de la générosité de St-Lunaire; en effet le résultat de la collecte n'est pas loin d'être double de celle de l'année dernière.

## QUE DE SOUCIS.....

Cette année nous avons eu à déplorer 5 bateaux à la dérive récupérés à temps et 4 naufrages.

Trois bateaux ont repris la mer mais le dernier a été complètement détruit.

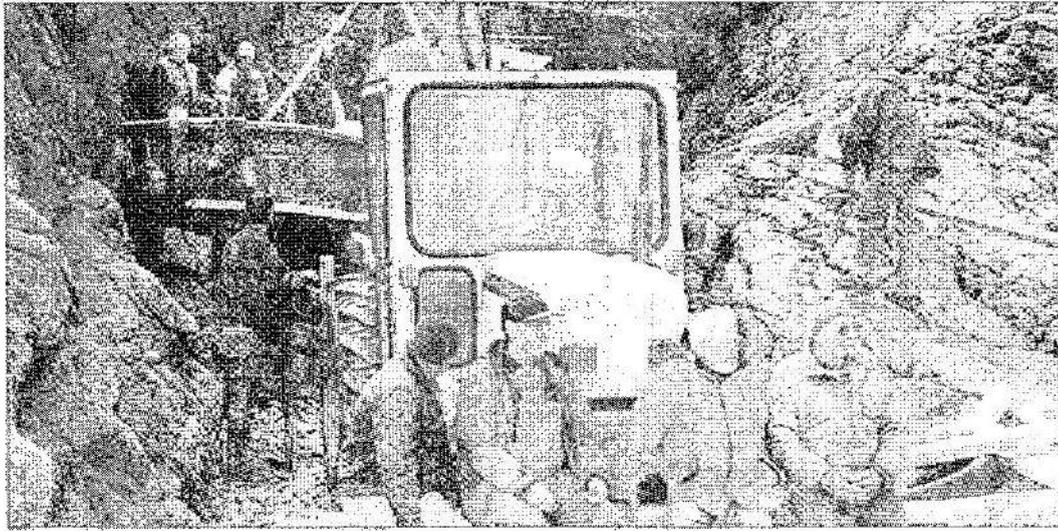
Si dans la majorité des cas, le naufrage a été dû à la malchance et aux conditions météo, la négligence est aussi un facteur à prendre en compte: mauvais état de la ligne de mouillage, défaut d'entretien.



# ON Y REVIENT DANS LE " TROU DU REVENANT " .....

## Saint-Lunaire

### Échouage dans les rochers de la Grande Plage



Déposé dans les rochers, le Gradlon a été déposé dans l'après-midi.

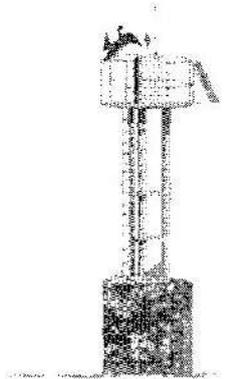
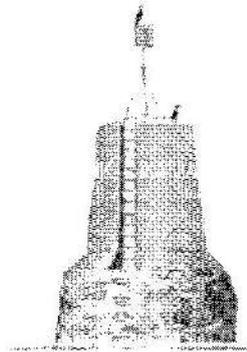
Un Casino de 6.000 m appartenant à Serge et Liéane Le Drailhenc, membres de l'association des pêcheurs plaisanciers, a rompu ses amarres hier, en début de matinée. « Nous avons été prévenus par des riverains qui ont vu le Gradlon divaguer dans la zone des mouillages, vers 6 h », indique Christian Collet, président de l'APPST.

Très vite, le propriétaire était alerté à son tour, mais le bateau, poussé par un fort vent de nord-nord-est, s'était déjà échoué sous la pointe du Dardak, à hauteur de la villa Le Hévenant. Profitant de la marée basse de l'après-midi, l'entreprise Collet, chantier naval de La Richardais, a

dépêché un engin de levage pour dégager l'embarcation de sa fâcheuse posture.

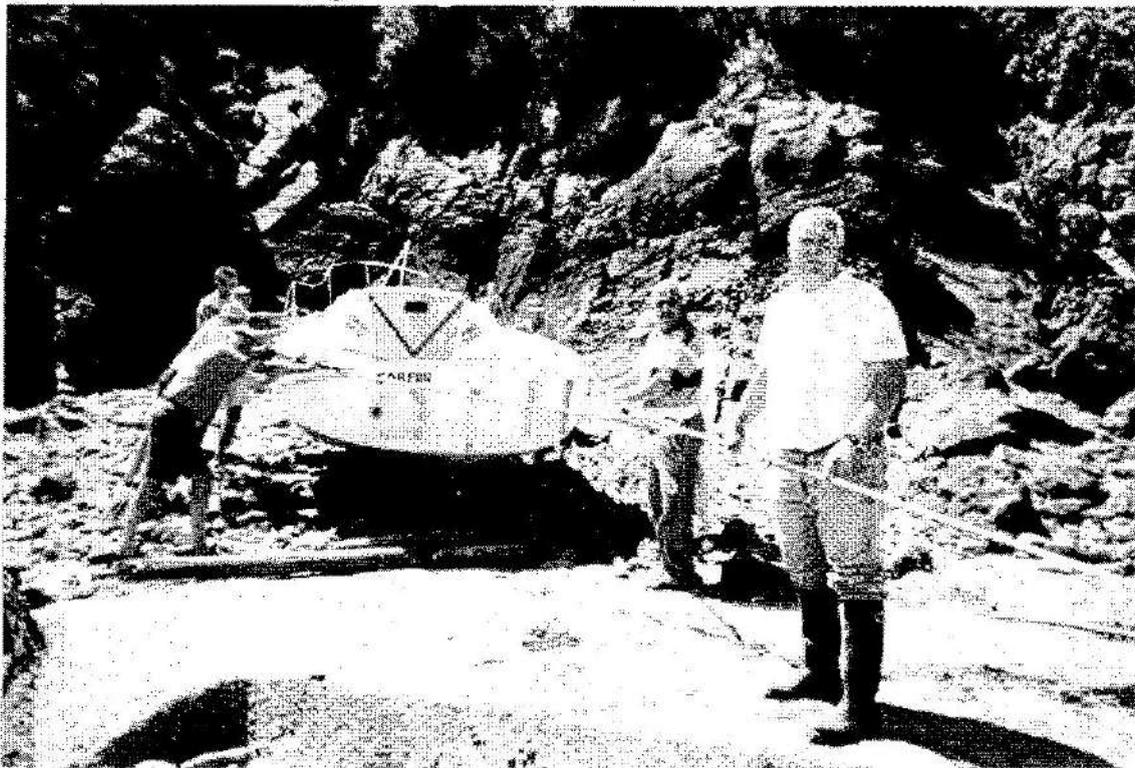
« Ça fait vraiment mal au cœur de voir le Gradlon dans des rochers. Ma femme et moi avons beaucoup donné pour avoir ce bateau. Il me faut cependant remercier les services techniques de la commune qui ont construit en hâte une rampe d'accès en sable et tous les membres de l'APPST qui sont venus me donner un coup de main et me reconforter », a indiqué Serge Le Drailhenc, soulignant que grâce à l'aide de la commune des gens de mer prêtait pas un vain mot. Un premier coup d'aide permettait de voir deux choses importantes à l'échouage sur

la côte. Mais seule une expertise plus poussée donnera une idée de la durée d'immobilisation du Gradlon.



Presque tous les bateaux naufragés se donnent rendez vous dans le " trou du revenant "

Notre ami Serge en sait quelque chose.....



**PÊCHE DE LOISIR 2001**

Direction départementale des Affaires maritimes d'Ille et Vilaine

(1) Tenir compte des périodes d'ouverture et de fermeture de pêche spécifiques à chaque espèce

Coquillage	Taille minimale	Engins autorisés	QUOTA	Observation
Amandes	2,5 cm	râteau	néant	
Bulots	4,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	
Coques	3 cm	râteau	3 kgs	
Coquilles Saint Jacques	10 cm <sup>2 en longueur</sup> 11 cm <sup>en largeur</sup>	à la main à pied à la main en apnée	30 CSJ (entière) par plongeur /jour (interdit samedis, dimanches et fériés)	Pêche autorisée (du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00) pendant la période d'ouverture aux professionnels
Huîtres	plate : 5 cm creuses : 30 g/pièce	crochet/râteau	5 douzaines	interdit sur les concessions
Moules	4 cm	crochet/râteau	5 douzaines	
Ormeaux	9 cm	pêche à pied à la main ou au crochet	3 kgs	Règlement particulier sur le banco des Hermelles
Praires	4 cm	crochet/râteau	20 par jour et par personne	ouverture du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 juin
Palourdes	3,5 cm	crochet/râteau	3 kgs	interdite en plongée sous marine
Vénus	2,8 cm	râteau	néant	(1)
<b>CRUSTACÉS</b>			<b>QUOTA</b>	<b>Observations</b>
Araignées	12 cm (ligne entre les rostrés à la bordure postérieure de la carapace)	Engins autorisés à pied un croc à crabes en bateau 2 casiers à la main en apnée	6 araignées par plongeur par jour	(1)
Etrilles	5 cm	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	
Homards	8,5 cm de longueur céphalothoracique	en bateau 2 casiers à pied croc à crabe	néant	
Tourteaux	14 cm (grande longueur)	en bateau 2 casier à pied croc à crabe	néant	

NOTA : Suivant leur nature, les infractions en matière de pêche maritimes sont punies soit d'une amende de 3000F à 150000F (délit - art. 6 du décret  
sont punies soit d'une amende de 3000F à 150000F (délit - art. 6 du décret du 9 janvier 1952 sur l'exercice de la pêche maritimes), soit une peine d'amende prévue  
par les conventions de cinquième classe (art 8 du Décret n°90-618 du 11/07/90 sur l'exercice de la pêche maritime de loisir)

# YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004

Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre :	122 €
Licence adulte FFV (facultative) :	42 €
Licence jeune FFV (facultative) :	22 €

## MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 14) et septembre (jusqu'au 14)

Bateaux	Poids	Chaîne diamètre	juillet ou août	Saison
-4T5		14	314 €	518 €
+1T6		12	271 €	418 €
-1T6		10	230 €	376 €
- 500 kg		8	173 €	283 €

## EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

Saison : 78 €

Année : 154 €

## TRAVAUX

- Main d'oeuvre : de l'heure: 34 €
- Forfait hivernage hors-bord : ..... 1 à 5 cv : 58 €  
5 à 9,9 cv : 90 €  
15 à 30 cv : 127 €  
35 à 40 cv : 175 €  
50 à 80 cv : 222 €  
+ de 80 cv : 257 €  
(comprenant démontage embase)
- Nettoyage karcher : 30 €
- supplément lavage : horaire main d'oeuvre
- Bache : - de 6 m : 28 €  
+ de 6 m : 36 €

# Tarifs 2003

Prix TTC en Euro

· **Transport** d'un dériveur dans Saint Lunaire : 39 €

· **Frais pour le déplacement** d'un bateau entre le mouillage et le marais ( hivernage marais ) : 68 €

· **Transport** d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 89 €

· **Matage ou démâtage Voilier**: 24 €

· **échouage ou mise au mouillage** : 16 €

· **Location d'emplacement au centre d'hivernage :**

	int.fermé forfait annuel	ext.couvert forfait mensuel	ext.clôture forfait mensuel
- Bateau de plus de 6 m :	580 €	39 €	29 €
- Bateau de moins de 6 m :	386 €	29 €	20 €
- Dériveur sans remorque	168 €	16 €	11 €
- Dériveur avec remorque :	242 €	21 €	15 €
- Catamaran sans remorque :	42 €/mois	31 €	21 €
- Catamaran avec remorque :	63 €/mois	40 €	29 €
- Catamaran démonté	24 €/mois	21 €	13 €

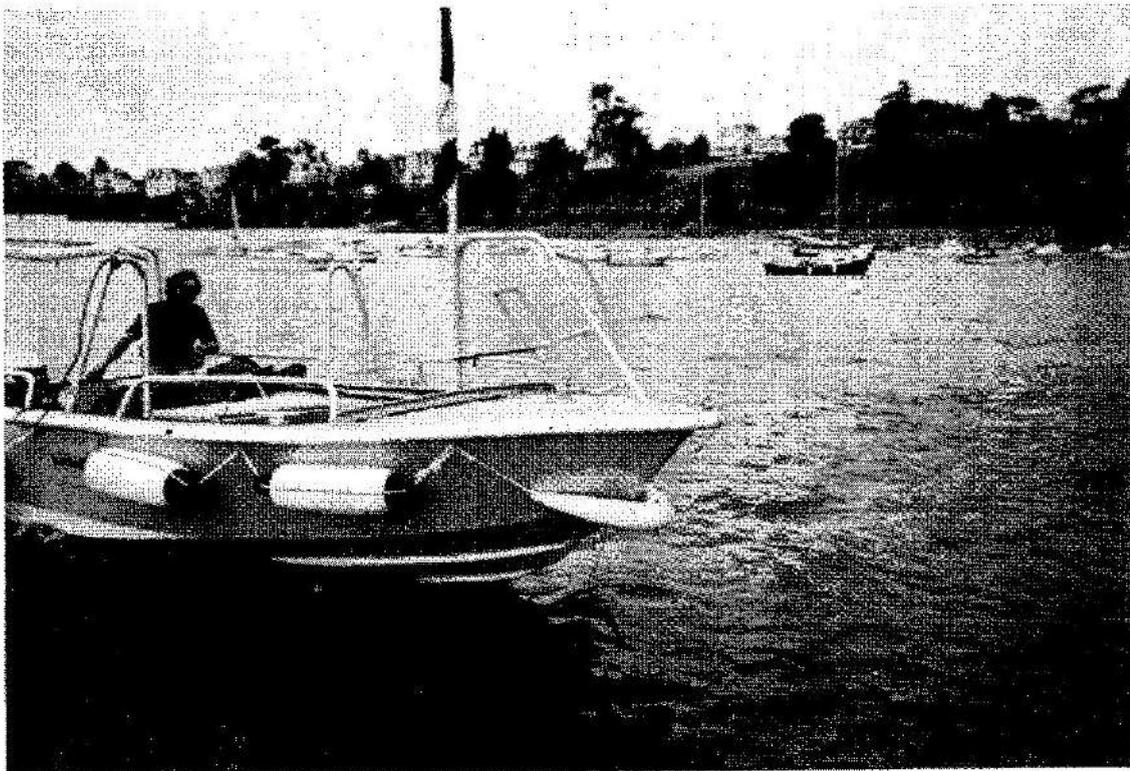
(sans les frais de démontage):

**Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix**

**Assurance : les propriétaires devront conservés leur assurance pour leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club**

# LA MEILLEURE DES ANNEXES

## LA NAVETTE DU YACHT CLUB



Les week-end de Juin à partir du 14 et jusqu'au 14 Septembre :

09 H 00 à 14 H 00 18<sup>h</sup> 30  
14 H 00 à 17 H 30 18<sup>h</sup>

Les mois de Juillet et Août :

08 H 00 à 20 H 00

---

## LES RÈGLES DE ROUTE

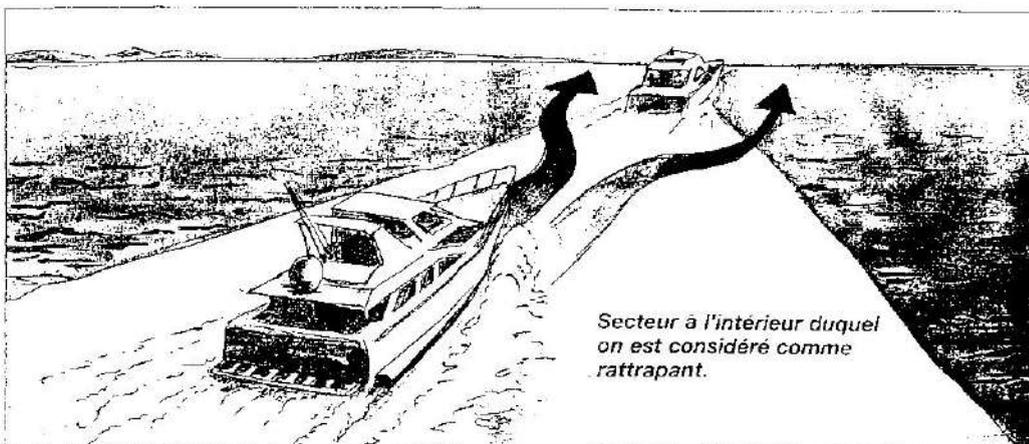
### QUAND UN BATEAU EN RATTRAPE UN AUTRE (cas n° 1)

- Tout bateau qui en rattrape un autre doit modifier sa route pour le dépasser.  
- Le dépassement peut se faire par bâbord ou par tribord, indifféremment.

#### Remarques :

- On considère qu'un bateau en rattrape un autre quand il vient d'une direction de plus de  $22,5^\circ$  sur l'arrière du travers de ce bateau ; autrement dit, le bateau rattrapant se trouve dans le secteur couvert par le feu blanc arrière du bateau rattrapé.

- La règle s'applique aussi dans le cas d'un voilier qui rattrape un bateau à moteur, même si, en principe, les voiliers ont priorité sur les bateaux à moteur.



cas n° 1

cas n° 2

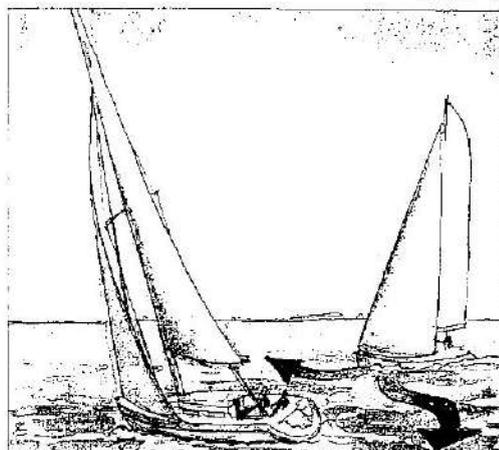
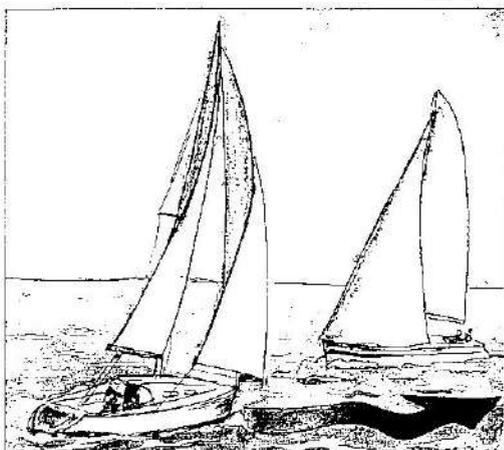
cas n° 3

### QUAND DEUX VOILIERS SE RENCONTRENT

- S'ils reçoivent le vent sur un bord différent, celui qui navigue bâbord amures (c'est-à-dire celui qui reçoit le vent sur bâbord) doit manœuvrer pour laisser passer l'autre (cas n° 2).

- S'ils reçoivent le vent sur le même bord, c'est-à-dire s'ils naviguent tous deux sous les mêmes amures, celui qui est au vent doit s'écarter de celui qui se trouve sous le vent (cas n° 3).

- En cas de doute : un voilier naviguant bâbord amures, qui n'arrive pas à déterminer si le voilier situé à son vent se trouve tribord ou bâbord amures, doit faire route de façon à être certain de l'éviter.



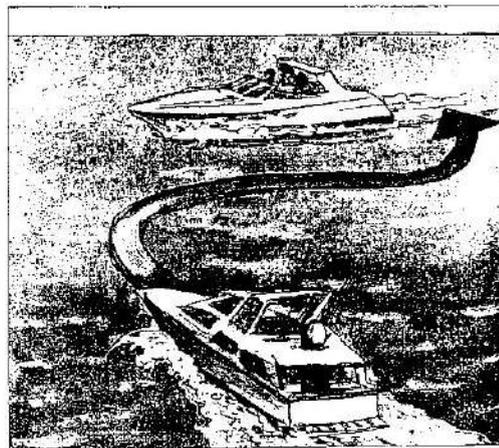
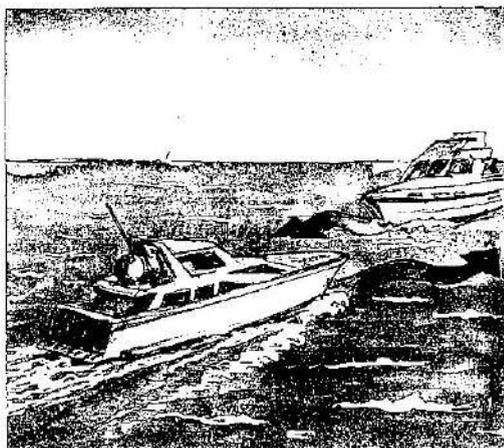
cas n° 4

cas n° 5

### QUAND DEUX BATEAUX A MOTEUR SE RENCONTRENT

- Lorsqu'ils font des routes opposées et risquent une collision frontale, chacun infléchit sa route sur tribord (cas n° 4).

- Lorsque leurs routes se croisent avec risque d'abordage, c'est la règle de la « priorité à droite » qui s'applique : le navire qui voit l'autre sur tribord manœuvre (cas n° 5).



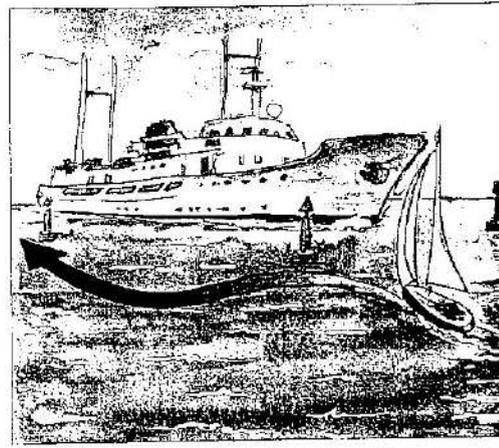
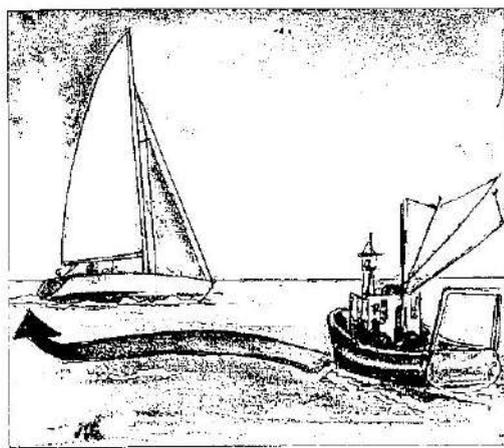
cas n° 6

cas n° 7

### QUAND UN BATEAU A MOTEUR RENCONTRE UN VOILIER

- En principe : le bateau à moteur se déroute (cas n° 6).

- Dans le cas d'un bateau à moteur ne pouvant naviguer que dans un chenal et d'un voilier libre de sa route : c'est le voilier qui se déroute (cas n° 7).



# RAULT

Joseph, Jean

Monsieur Joseph Rault est né à Saint Lunaire, Ille et Vilaine, le 3 Septembre 1902 Marin, inscrit au Quartier de Saint Malo, il a navigué sur les grands voiliers du commerce et a doublé le Cap Horn en 1920 et 1921 sur deux navires différents Sa navigation est la suivante :

Embarquement pour la grande pêche à Terre Neuve, comme mousse, en 1916 17 et 18, sur "YOLANDE" et sur "MARIE".

Au cabotage ensuite, il embarque comme novice et matelot sur "POILLU" et sur "FOURAS" en 1918 et 1919.

Long Cours, il embarque comme matelot pour le Cap Horn, sur deux voiliers différents, faisant ainsi deux voyages : sur le "DUNKERQUE" du 12 Avril 1920 au 30 Novembre 1920 ; sur le "ALMENDRAL", du 21 Décembre 1920 au 20 08 21. Matelot sur le "FURSY" en Décembre 1921.

Il est cuisinier sur le "FRANCE", à la grande pêche, du 17 Mars 1922 au 4 Oct 22. Service militaire, matelot, Equipage de la Flotte, du 23 Oct 1922 au 14 Juin 1925. Navigue au Long Cours, comme matelot, sur "YOWA" du 27 Janvier 27 au 5 07 27 sur "SAINT JÉRÔME" de 1927 à 1928, et sur "VILLE DE MARSEILLE" du 6 Octobre 1930 au 3 Mai 1931, ce dernier navire étant commandé par le Capitaine Désiré Mary de St Lunaire : ( Trois voyages vers Madagascar )

Matelot sur le "BON VENT", à la petite pêche, 1932

Il termine sa navigation dans la baie de Saint Lunaire, faisant ainsi trois années de petite pêche.

Vu ce jour, 26 Janvier 2001, à son domicile, Monsieur Joseph Rault, est âgé de 98 ans. Il est dans sa 99ème année. Il est en forme, se déplace librement, lit sans lunettes et a conservé une vive mémoire. Il a fait deux voyages du Cap Horn, deux Aller et deux retour.

A Saint Lunaire, plus de 35 enfants du Pays avaient doublé le Cap Horn à la voile. Il en est le seul survivant.



## « Joseph RAULT a 100 ans »

*Hommage au dernier marin Cap Horner de Saint Lunaire,  
dernier survivant de l'Épopée des longs courriers  
de la célèbre compagnie Bordes*

Joseph RAULT né le 03 septembre 1902 à Saint Lunaire est le fils d'un marin qui a totalisé plus de 50 campagnes à la Grande Pêche à la Morue à Terre Neuve.

Ainé de 14 enfants dont 5 ont été marins, Joseph RAULT embarque à 14 ans comme mousse sur le « Yolande » 3 mats Malouin qui pratiquait la pêche à la Morue à partir de Doris sur les bords de Terre Neuve.

Il effectue ensuite 2 campagnes en 1917 et 1918, alors que la France est en guerre sur la « Marie » de Saint Malo, morutier équipé de deux canons de 45 mm pour se défendre contre les sous-marins allemands qui infestaient nos côtes et contraignaient les navires à gagner les lieux de pêche en convoi.

La dureté de ce métier, le conduit ensuite à embarquer comme matelots sur deux caboteurs « le Poilu » et « le Fouras ».

### Puis commence pour Joseph RAULT l'aventure du Cap Horn :

Il embarque comme matelot successivement sur deux des derniers Grands Voiliers du fameux Armateur de l'époque : La Compagnie Antoine Dominique Bordes (A.D.B) dont les navires ont écrit entre 1870 et 1935 les plus belles pages de l'Épopée des Longs Courriers Français partant d'Europe pour aller chercher du Guano (nitrate) sur les côtes chiliennes (Valparaíso) lequel servait d'amendement dans l'agriculture.

Embarqué le 12 août 1920 sur le « Dunkerque », 4 mats barques en acier de 4000 tonneaux, il franchit une première fois le Cap Horn.

Il rentre en France le 30 novembre 1920 après un voyage sans histoires qui lui permet d'apprendre le métier de marin du temps de la Marine à voile avec ses joies et ses rudesses.

Le 21 décembre 1920 il pose son sac à bord du 4 mats « L'Almendrial » pour un second voyage également en partance pour le Chili.

De retour en France en août 1921, malgré son désir, il ne peut ré-embarquer chez Bordes car la Compagnie qui a vu une grande partie des 40 voiliers qu'elle possédait aller par le fond victime des torpillages des Allemands, doit aussi faire face au lendemain de la guerre à la concurrence des vapeurs et elle est contrainte de désarmer tous ses grands voiliers pendant la crise du Fret.

Joseph RAULT fait alors une nouvelle campagne à Terre Neuve de mai à octobre 1922 sur un voilier malouin « Le France » avant d'intégrer les équipages de la flotte pour effectuer son service militaire.

Quelques années plus tard, les voiliers ne réarmant pas - l'armement Bordes sera liquidé en 1935 - il repart marin sur des vapeurs jusqu'en 1937.

C'est avec beaucoup d'émotion que Joseph RAULT a remué ses vieux souvenirs pour Brigitte et Yannick Le Coat venus chez lui à Saint Lunaire l'interviewer en février 2001 à la recherche de témoignages permettant de faire revivre l'esprit des Cap Horniers.

On retrouve ainsi l'histoire de Joseph RAULT dans le très beau livre qu'ils ont sorti « Les Cap Horniers Français » Tome 1 : Mémoires des Marins des voiliers de l'Armement Bordes paru en 2001 aux Editions Le Chasse Marée merveilleux ouvrage, fruit de 10 ans de travail dans lesquels les auteurs se sont fixés comme objectif de donner la parole aux hommes à travers leurs journaux de bord et leurs lettres mais aussi à ceux qu'ils ont pu rencontrer et dont le grand âge n'a altéré ni la mémoire, ni la joie de communiquer.

Joseph RAULT est un de ceux là.

Evoquant avec émotion ces deux années passées chez Bordes.

Il déclare en souriant, les yeux pétillants de malice sous des sourcils en bataille :

« Plus important que les connaissances techniques qui m'ont permis d'être un bricoleur formidable, c'est une leçon de vie que j'ai reçu chez Bordes : il fallait du courage, mais en retour on était payé par ce que l'on avait appris. »

« J'ai eu de la chance et j'en suis content. Bordes c'était dur mais on apprenait quelque chose, je suis content d'avoir navigué chez Bordes, j'ai fait quelque chose de ma vie ».

Mais cela ne devait pas s'arrêter là pour Joseph RAULT.

Revenu s'installer définitivement à Saint Lunaire après la dernière Guerre Mondiale, Joseph RAULT a mené pendant plus de 35 ans une vie laborieuse et très active au service de la collectivité Lunairienne avant de prendre une retraite bien méritée.

De nombreuses images d'enfance reviennent à ma mémoire quand j'évoque Joseph RAULT :

Chargé par la municipalité de l'enlèvement des ordures ménagères dans les années 50, il assura également le service des pompes Funèbres, mais aussi durant toute la saison estivale le nettoyage et la sécurité de la Grande plage en liaison avec les hospitaliers sauveteurs bretons (la S.N.S.M. de l'époque) et encore la gestion des cabines de bain qu'il bricolait l'hiver, la mise en place des plongeoirs, des radeaux et des mouillages.

De nombreuses années capitaine de la brigade des pompiers de Saint Lunaire, il veillait avec efficacité et dévouement à notre sécurité à tous.

Il n'était pas rare autrefois, de le voir en été des 7 heures du matin sur la plage, tirant avec son cheval les cabines ou ramassant les algues au bord de l'eau, puis de le retrouver à 11 heures devant l'Eglise pour un enterrement avec le même cheval bien étrillé et revêtu des ornements mortuaires tirant cette fois le corbillard, puis de le revoir à nouveau des 14 heures au poste de secours scrutant la mer, les jumelles à la main, assurant en même temps le service des premiers soins d'infirmerie et celui des objets trouvés, consolant un enfant ayant perdu sa mère sur la plage ou encore armant le canot de sauvetage (Saint Lunaire était à l'époque une station de sauvetage) dont le moteur ne voulait jamais démarrer quand on en avait besoin ou souquant sur les avirons de long en large à quelques mètres du rivage, sur la barque rouge et blanche affectée à la surveillance des baignades au nom prédestiné de « Koulapic ».

Un admirateur inconditionnel.

Eric MACHERAS